

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2025

N°038/31-03-2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 27

Absent : 0

Procurations : 2

Date de convocation : 14 mars 2025

Date d'affichage : 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELLIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Jean CLARAC, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Monsieur Christophe CELIE donne procuration à Monsieur Franck FIANDINO
Madame Florence MARCHETTI donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

Absent :

Néant

Secrétaire de séance :

Mustapha MARCHOUD

AFFAIRE N°25

URBANISME - Convention de mise à disposition du logiciel PELEHAS dans le cadre de la gestion de la réservation des logements sociaux de Montpellier Méditerranée Métropole – Approbation et autorisation de signature.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de gestion de la réservation des logement sociaux de Montpellier Méditerranée Métropole a été signée, telle qu'approuvée lors du Conseil Municipal du 27 mai 2024 – Délibération n°40/27-05-2024.

Afin que la Commune puisse respecter ces objectifs dans le cadre de la gestion du contingent métropolitain, Montpellier Méditerranée Métropole met à disposition à la Commune, à titre gracieux, le logiciel PELEHAS synchronisé au Système National d'Enregistrement (SNE), qui est le fichier partagé des demandeurs de logement social.

La présente convention fixe les conditions d'accès et d'utilisation de P... et les engagements de ses utilisateurs, notamment relatifs aux modalités de traitement des données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (dit RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 relative à l'informatique et aux libertés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Montpellier Méditerranée Métropole ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet